

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

La directrice du cabinet de la ministre

Paris, le

28 SEP. 2011

2

U

AMT / DEZ.	
LANDRATSAMT WALDSHUT	
Eing.: 04. OKT. 2011	(8)
<input type="checkbox"/> Km.-Rückg.	<input type="checkbox"/> Stellungnahme
<input type="checkbox"/> Rückspr.	<input type="checkbox"/> Behand. wie bespr.
<input type="checkbox"/> Antwort entw.	<input type="checkbox"/> Z.d.A.

Monsieur,

Vous avez bien voulu faire part à M. Nicolas SARKOZY, Président de la République, de vos préoccupations concernant la centrale nucléaire de Fessenheim, suite à l'accident survenu sur la centrale de Fukushima au Japon.

Il convient tout d'abord de préciser que toutes les centrales nucléaires font l'objet, tous les 10 ans, d'un réexamen de sûreté, qui vise non seulement à vérifier que les installations soient toujours conformes aux exigences qui leur sont applicables, mais également à procéder à des améliorations afin que la sûreté soit rehaussée en fonction des technologies disponibles et du retour d'expérience.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a ainsi rendu le 4 juillet dernier son avis relatif à la poursuite de l'exploitation du réacteur n° 1 de la centrale de Fessenheim. Cet avis est assorti de différentes prescriptions, dans un calendrier fixé, notamment sur le renforcement du radier et sur l'installation de dispositifs techniques de secours permettant d'évacuer durablement la puissance résiduelle en cas de perte de la source froide. L'ASN rappelle que cette décision n'intègre pas les résultats des évaluations complémentaires de sûreté engagées à la suite de l'accident de Fukushima.

La sismicité de la région d'implantation de la centrale a bien entendu été prise en compte dans sa conception, avec des marges de sécurité. Ainsi, la centrale de Fessenheim est conçue pour résister à un séisme de magnitude 6,7 sur l'échelle de Richter, soit un séisme d'une énergie 5 fois supérieure à celle du plus fort séisme connu dans la région, qui était d'une magnitude de 6,2 sur cette même échelle et qui, au demeurant, n'a pas eu lieu à Fessenheim mais à Bâle (soit à environ 40 km).

Monsieur Tilman BOLLACHER
Landratsamt Waldshut
Kaiserstraße 100
79761 WALDSHUT
ALLEMAGNE

Il n'en reste pas moins que l'accident de Fukushima souligne à quel point la sûreté des installations nucléaires nécessite une vigilance et une exigence constantes. Je tiens à vous assurer que le Gouvernement a pleinement pris la mesure de l'accident japonais et entend que toutes les conséquences en soient tirées pour la sûreté des installations nucléaires françaises. C'est pourquoi le Premier ministre a saisi l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le 23 mars 2011, afin que toutes les centrales nucléaires françaises fassent l'objet d'évaluations complémentaires de sûreté à la lumière des événements exceptionnels qui ont touché les réacteurs nippons.

Compte tenu de son âge et de sa localisation, la centrale de Fessenheim fera l'objet, dans le cadre de ces évaluations complémentaires de sûreté, d'un examen prioritaire et particulièrement attentif de la part de l'ASN et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Les résultats en seront rendus publics et pourront être débattus dans le cadre de la commission locale d'information.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Marie-Claire DAVEU